

Les travaux de plaine reprennent au gré de la météo, les cultures d'hiver redémarrent et quelques orges de printemps ont pu être semées.

BLE

Faire le point antigaminées

En sortie d'hiver, réaliser un point propreté des parcelles. Les herbicides d'automne ont parfois été irréguliers et sur de très fortes infestations il peut rester de nombreuses graminées, notamment des ray grass. Le gel en hiver a permis de détruire quelques levées qui étaient toujours en cours, mais les plantes qui avaient déjà atteint un stade plus avancé ont bien résisté. Comme à l'automne, sur des parcelles particulièrement infestées de ray grass résistants aux sulfonylurées et où les solutions chimiques sont en échec, il faudra peut être ponctuellement envisager de remplacer la culture. Cela peut être le cas en présence de plusieurs centaines de graminées par m², si on sait par ailleurs qu'elles sont résistantes aux herbicides foliaires type sulfonylurées et/ou fop-DEN. Fin février il y a encore des solutions de remplacement, mais il n'y a plus grand-chose à faire.

Dans les parcelles où les solutions antigaminées foliaires fonctionnent encore, intervenir cette semaine sur sol humide en jonglant avec le risque de pluie pour désherber avant de fertiliser si possible. Sur ray grass et vulpins il est important de viser 100% d'efficacité, car ces espèces sont allogames. Un pied résistant diffusera donc plus facilement des gènes de résistance s'il reste quelques sensibles autour pour se croiser avec.

1ers apports d'azote à petites doses

Les blés sont moins développés que ce que l'on a souvent vu ces dernières années, mais les reliquats azotés sont souvent élevés voire très élevés. Dans les parcelles n'ayant pas encore atteint 500 talles à 3 feuilles par mètre carré, il est donc conseillé de ne pas trop retarder le 1^{er} apport d'azote, mais de le limiter fortement. A l'inverse dans les situations les plus développées et à forts reliquats, on pourra envisager une impasse au 1^{er} apport. En effet une carence azotée peu effectivement être pénalisante, mais c'est bien la température qui fait taller. De plus le premier apport d'azote est le moins efficient. Tout surdosage à dose bilan égale se fait donc au détriment du rendement et surtout des protéines.

En conséquence :

Sur les petits blés (moins de 500 talles / m²), tous types de sol, apporter 20 à 30 unités dès que la végétation redémarre, c'est-à-dire en se moment.

Sur les blés plus développés en terres moyennes ou séchantes, intervenir en début de semaine prochaine par exemple avec 40 unités maximum.

Sur les blés développés en bonnes terres attendre début mars pour intervenir avec 40 unités

Sur les blés développés en bonnes terres avec un reliquat azotés de plus de 60 unités sur les 2 premiers horizons, faire l'impasse au 1^{er} apport (il faut avoir fait une mesure du reliquat).

COLZA

Choix de la stratégie azotée

Sur les petits colzas, mais qui présentent des potentiels corrects, les doses bilan conseillées sont les plus élevées et justifient des stratégies en 3 apports qui permettent également d'accompagner les redémarrages de végétation.

En 3 apports, à partir du stade C1 (reprise de végétation) apporter 40 à 50 unités. En 2 apports sur les gros colzas, attendre le stade C2 (début d'élongation) en apportant la moitié de la dose bilan. La dose apportée ne sera donc pas beaucoup plus élevée, car la dose bilan est plus faible compte tenu de l'azote déjà absorbé.

Afin d'affiner votre choix, il est encore temps de faire une pesée de matière verte sur les parcelles au stade C1. Cette année les valeurs peuvent aller de 500 grammes à 1,2 kg, soit 35 à 80 unités d'azote à économiser. Si vous avez pris soin de faire une mesure entrée hiver, même dans les parcelles qui ont été plus ou moins défoliées, vous pourrez encore économiser une quinzaine d'unités de plus en moyenne, et jusqu'à une trentaine.

Il est trop tôt pour apporter les 70 unités de soufre.

Pas de risque insectes cette semaine

Il est temps d'installer les cuvettes jaunes pour détecter l'arrivée des charançons de la tige à la parcelle. En effet sans cet outil, le choix revient souvent à faire une impasse aveugle pas toujours judicieuse, ou une protection systématique pas toujours justifiée et qui perturbe de façon certaine les processus de régulation naturelle. Il faut 10 à 20 charançons de la tige en cuvette, pour commencer à s'inquiéter, et ne pas les confondre avec les charançons du chou inoffensifs (bouts de pattes rousses). L'observation sur plante est impossible.

A ce jour les vols sont perturbés par la météo. Il faut idéalement 12°C avec du temps calme et ensoleillé. De plus, très peu de colzas ont atteint le stade de sensibilité, à savoir le stade C2 (début d'élongation de la tige). L'atteinte de ce stade est nécessaire, tout simplement parce que c'est à la base des tiges que pondent ces charançons, et qu'à ce stade la tige est très tendre.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 21 février 2017 (BSV N° 1), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémerlyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszki, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.